

**ARRETE**

**Portant délégation à un conseiller municipal pour la célébration du mariage**

Le Maire de la Commune de Weyersheim,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

**Considérant** que ni le Maire ni les Adjoints ne pourront assurer la célébration du mariage le 28 avril 2023 à 18h30 ;

**Considérant** que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Monsieur Bernard ALBECKER, né le 18 mars 1966 à STRASBOURG, conseiller municipal, assumera les fonctions d'officier de l'état civil le 28 avril 2023 à 18h30 pour la célébration du mariage, en l'absence du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

**Article 2 :**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :**

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- Madame la Sous-Préfète de Haguenau - Wissembourg
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur Bernard ALBECKER, Conseiller Municipal.

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 20 avril 2023

Le Maire,  
Sylvie ROEHLLY

